

PROGRAMME DE FORMATION :

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



OBJECTIFS :

Le Sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, ainsi que de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Tout public

Maîtrise de la langue d'enseignement :
Français lu, écrit, parlé

Périodicité de maintien des compétences : **2 ans**

Durée de la formation :

Initiale : **14 heures.**

Nombre de personnes par session : 4 à 10 personnes maximum

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Interaction permanente entre les participants et le formateur.

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation des apprenants.

LIEU :

Formation en intra-entreprise (dans vos locaux, dates à votre convenance).

HORAIRES :

Jour 1 : 08h30 - 12h00 13h00 - 16h30 à déterminer avec l'entreprise

Jour 2 : 08h30 - 12h00 13h00 - 16h30



TB formation Organisme de formation

INTERVENANT :

Formateur SST certifié par l'INRS

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention ;
- Être capable de réaliser une protection adaptée ;
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ;
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement ;
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée ;
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention ;
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

PROGRAMME : Partie Théorique :

Le SST et la santé au travail :

- Le rôle du Sauveteur secouriste du travail ;
- Les définitions et indicateurs en SST ;
- Le cadre juridique du SST ;
- La protection et la prévention.

Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger :

- Les dégagements d'urgence ;
- Les mesures de prévention et de protection ;
- L'alerte aux populations ;

Examiner la victime :

- Déceler une urgence vitale.

L'alerte et l'information :

- Les moyens d'alerte ;
- Les numéros d'urgence ;
- Le message d'alerte.

Faire alerter ou alerter :

- Les interlocuteurs en matière de prévention ;
- L'intérêt d'informer face à une situation à risque ;
- La description d'une situation dangereuse.

Secourir :

- La victime saigne abondamment ;
- La victime s'étouffe ;
- La victime ne répond pas, mais elle respire ;
- La victime ne répond pas et ne respire pas ;
- La victime se plaint de malaise ;
- La victime se plaint de brûlure ;
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ;
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Partie Pratique :

- Pour chaque partie, des exercices pratiques et des mises en situation seront réalisés.

La victime saigne abondamment :

- Les saignements abondants ;
- Les gestes associés ;
- Cas particuliers.

La victime s'étouffe :

- L'étouffement total ou partiel ;
- Les gestes associés (adultes, enfants, nourrissons, les femmes enceintes etc....).

La victime ne répond pas, mais elle respire :

- Le contrôle de la conscience et de la respiration ;
- La libération des voies aériennes ;
- La PLS.

La victime ne répond pas et ne respire pas :

- La prise en charge des victimes d'arrêt cardio-respiratoire ;
- Les gestes associés (adultes, enfants et nourrissons).

La victime se plaint de malaise :

- Les signes du malaise ;
- La mise au repos ;
- Le questionnement de la victime et des témoins.

La victime se plaint de brûlure :

- Les différents types de brûlures ;
- Conduite à tenir selon le type de brûlure.

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements :

- Les traumatismes ;
- Les fractures.

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :

- La détermination de la gravité d'une plaie ;
- Conduite à tenir pour les plaies graves ;
- Conduite à tenir pour les plaies simples ;
- Les membres sectionnés.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE :

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

DOCUMENTS DÉLIVRES SI RÉUSSITE A L'ÉVALUATION :

Une attestation de formation sera délivrée, puis une carte de Sauveteur secouriste du travail.

Le livret aide-mémoire de l'INRS.

Responsable pédagogique : Thierry BIDAUX 06.84.98.17.22

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.